



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET INTERNE

Section : Design et Métiers d'Art

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Thierry Delor, Président du jury
Inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	page 4
Admissibilité : RAEP. Règlementation de l'épreuve	page 5
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	page 6
Admission : MSP. Règlementation de l'épreuve	page 8
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	page 9

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/2/> Concours de recrutement du second degré

et sur le site national Design & Métiers d'Art : <https://designetmetiersdart.fr/>

La session 2022 du CAPET Interne Design et Métiers d'Art a à nouveau révélé un écart marqué entre des candidats remarquablement ouverts aux exigences des épreuves du concours, aux natures différentes de l'épreuve d'admissibilité et de celle de l'admission et des candidats révélant trop peu d'engagement tant dans les fruits de leur propre expérience pédagogique ou professionnelle que dans la proposition d'une séquence pédagogique sans prise de risque, sans indices d'innovation.

Épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

Le texte cadre de l'épreuve est suffisamment explicite pour qu'aucune incertitude ne subsiste quant à la composition et la nature du dossier attendu. Il s'agit donc dans une relation de l'expérience qui n'ouvre pas à des variations éditoriales ou graphiques particulières de poser par un texte bien organisé ce qui fait contexte de la construction pédagogique par laquelle le candidat souhaite faire démonstration de ses qualités de recul analytique, de programmation de progression et d'acquisitions spécifiques dans une séquence proposée aux élèves, d'élaboration ou d'adoption de dispositifs didactiques adaptés. Le rapport de jury précise les étapes de construction du RAEP. Les candidats doivent prêter une attention absolue à la clarté de la présentation de la séquence pédagogique qui fera l'objet d'une lecture critique exigeante du jury qui saura apprécier, mesurer et vérifier les sources, les éléments théoriques et informations abordés comme le traitement et l'appropriation de l'ensemble des champs méthodologiques et didactiques qu'une séquence pédagogique équilibrée doit pouvoir exposer.

Épreuve de Mise en Situation Professionnelle

Il faut envisager cette épreuve comme une rencontre entre pairs, entre experts de la pédagogie et de la réflexion didactique. Il est nécessaire d'anticiper une gestion rationnelle des 5 heures de préparation en loge pour ne pas sacrifier à l'élaboration de la séquence l'organisation de la prestation orale et de ses supports. Le jury accueille le candidat comme potentiel futur collègue capable de s'engager dans un projet pédagogique d'équipe et un projet transversal. Ainsi l'attitude, la posture, l'ouverture d'esprit, la précision des champs sémantiques et d'investigation visités, un vocabulaire approprié, une élocution posée et vivante sont des critères de réussite dans cette épreuve exigeante. Ces qualités s'adosent à une réelle connaissance des référentiels des formations visées. Une lecture active et réfléchie de ces textes permet de fonder et d'animer une proposition de séquence sur des contenus de formation, des compétences visées, des items d'évaluation cohérents dans une juste temporalité de la progression.

Les actuelles réformes du baccalauréat et du DNMADE conduisent les professeurs à étendre leurs compétences pédagogiques à la préparation des élèves à l'épreuve du Grand oral en classe de terminale mais progressivement sur l'ensemble du cycle secondaire et aux soutenances de mémoire et de projet en DNMADE. On est en droit d'attendre alors qu'un candidat au concours maîtrise d'autant mieux la prestation orale qu'exige l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle et fasse démonstration de ses capacités d'engagement dans la pratique de l'oral au bénéfice de ses futurs élèves ou étudiants.

On ne saurait enfin trop rappeler l'indispensable lecture des rapports de jurys construits essentiellement comme aide à la préparation au concours des futurs candidats.

Bilan de la session 2022 CAPET INTERNE Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Seule la session CAPET Interne public Design et Métiers d'Art était ouverte en 2022.

Bilan de l' ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 85
Nombre de candidats non éliminés : 43 Soit : 50.59 % des inscrits.
Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, AB, HN, NR, RD

Moyenne des candidats non éliminés 9,92 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 16,13 / 20

Barre d'admissibilité : 14,00/20
Nombre de candidats admissibles : 12 Soit : 27.91 % des non éliminés.
(Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité

notes	0,5 à 5,5	06 à 7,5	08 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nb candidats	9	7	6	4	4	6	5	1

Bilan de l' ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 12
Nombre de candidats non éliminés : 11 Soit : 91.67% des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale : 5 Soit : 45.45% des non éliminés.
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :
Moyenne des candidats non éliminés : 41.55 (soit une moyenne de : 13.85 / 20)
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 48.00 (soit une moyenne de : 16 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :
Moyenne des candidats non éliminés : 28.8 (soit une moyenne de : 12,64 / 20)
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 30.60 (soit une moyenne de : 15.30 / 20)

Nombre de postes : 5
Barre de la liste principale : 43.00 (soit un total de : 14.33 / 20)
(Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

notes	< 8	08 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nb candidats	0	2	3	3	0	2	1

Rapports des jurys

Épreuve d'admissibilité

Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (Coefficient 1.)

Règlementation de l'épreuve :

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de RAEP comporte deux parties (JORF du 3 mai 2011). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle Session 2022

Le jury a pu constater la bonne prise en compte des recommandations formulées au fil des sessions du concours par les candidats retenus. La lecture des rapports des sessions précédentes apporte à l'évidence divers éclairages sur l'épreuve que l'on ne saurait ignorer. Ces rapports constituent une source indispensable d'informations et de recommandations pour la préparation à l'épreuve.

La session a révélé quelques excellents dossiers qui ont remarquablement allié l'expérience de l'enseignement, et de praticien designer pour certains, à des propositions pédagogiques pertinentes, fines, ouvertes, créatives.

Le jury a évalué des dossiers allant de très bon, voire excellent à médiocre.

Certains dossiers ignorent malheureusement d'inscrire une séquence dans un niveau spécifique donné: STD2A ou DNMADE définis par le cadre du concours.

Le jury a valorisé les dossiers qui présentaient les qualités suivantes :

- En premier lieu ceux qui révèlent une maîtrise des enjeux de la mission d'un enseignant du second degré en design et en métiers d'art.
- Un intérêt pour la pédagogie et la didactique dans l'enseignement du design, des métiers d'art, des arts appliqués.
- Un questionnement et une appropriation des enjeux de l'évaluation
- L'engagement dans un champ référentiel de connaissances et de pratiques pédagogiques exigeant, actualisé.
- Un engagement structuré, rationnel et pertinent dans des dispositifs de transversalité et de transdisciplinarité.
- Une différence clairement établie entre séquence et séance ; il semble à ce propos judicieux d'éviter la forme journal de bord et de donner à lire des visions synthétiques qui renseignent sur une structure pédagogique organique réfléchie dans son ensemble.
- Des annexes proposant des grilles pédagogiques qui présentent clairement les découpages de la séquence et les transversalités.

I. Observations du jury sur le contenu attendu du dossier :

Il est attendu que le dossier mette en évidence une articulation du fruit de l'expérience pédagogique, technique, professionnelle ou humaine à des questionnements pédagogiques et caractéristiques de la discipline. Il convient donc de présenter l'expérience personnelle comme un terrain de réflexion et d'engagement pédagogiques. Pour cela il est nécessaire de mettre en relief les expériences qui seront réellement porteuses des réflexions et propositions propres à déterminer des champs d'exploration pédagogique.

La définition de la problématique présidant à la proposition de séquence pédagogique s'appuie sur des contextes identifiés, des dispositifs et outils conceptuels adaptés au public visé, un champ de connaissances et de compétences circonscrits. Ainsi seulement on atteindra à une définition claire et cohérente des objectifs choisis.

La connaissance des programmes est indispensable au déploiement de la séquence et du choix de la ou des séances. Elle permet une juste situation dans les étapes de la formation : niveau d'autonomie et posture de l'élève, prérequis, compétences acquises cohérentes.

Connaissance de l'institution scolaire. La proposition dans les divers dispositifs qu'elle peut engager doit impliquer ou induire la connaissance du cadre scolaire : sécurité, droits et devoirs des élèves et des personnels, dispositifs d'actions éducatives et d'accompagnement, instances de l'établissement, contexte et conditions d'exercice du métier d'enseignant, modalités de partenariats institutionnels ou privés.

II. Exposé du parcours scolaire et professionnel

Certaines premières parties relèvent davantage de la lettre de motivation que de la présentation d'un parcours qui a conduit le candidat à se présenter au concours.

Il est souhaitable de faire apparaître une chronologie claire et lisible de son parcours si l'on n'opte pas pour la relation d'un contexte professionnel précis et de ses références qui détermineront choix et méthodes de la proposition pédagogique. Il s'agit donc bien soit de déterminer un engagement pédagogique nourri d'une expérience globale de l'enseignement et/ou d'un parcours professionnel en design et métiers d'art, soit d'ancrer la démarche pédagogique proposée dans un contexte maîtrisé ou une expérience précise, décrits, portant les enjeux de la démarche.

III. Communication, hiérarchisation des informations

La présentation du dossier doit servir le propos et le mettre en valeur.

Il est attendu :

- une rédaction construite, explicite et claire.
- l'usage d'un vocabulaire spécifique, précis et adapté

Le jury a apprécié les dossiers structurés qui ont facilité une bonne ergonomie de lecture.

Certains dossiers manquent encore d'organisation lisible et de structure :

- absence de sommaire
- pagination absente
- manque de hiérarchie visuelle.

Préconisation :

En tenant compte des consignes du document de cadrage de l'épreuve, qui ne concerne que le texte courant et les marges minimales, il est conseillé de faire apparaître les différents items, titres et sous titres des paragraphes, d'aérer les pavés de texte.

L'indexation des visuels avec le texte afférent doit être mis en forme dans le respect des règles de typographie des références documentaires (titre en italique, règle des espaces de ponctuation, etc.)

IV. Exposé de la séquence, de la séance :

Une simple description d'une pratique existante ne suffit pas. Il faut préciser comment la séance proposée s'inscrit dans une séquence globale et montrer dans le cadre du RAEP la capacité à s'engager autant dans une réflexion analytique sur sa pratique que dans une démarche expérimentale.

Le jury a parfois des difficultés à vérifier en raison d'une indéfinition des étapes et de leurs critères la compétence à construire une progression.

Il faut pour cela préciser :

- le niveau concerné par la séquence ainsi que sa temporalité (semestre visé).
- la ou les disciplines, cours, enseignements constitutifs envisagés, investis, associés.
- le nombre de séances ainsi que l'effectif élèves.
- les prérequis et attendus, les objectifs qui doivent être précisés en amont de la présentation de la séquence sous une forme claire et lisible.

V. L'évaluation

Les modalités d'évaluation quand elles sont présentées manquent souvent de précision et témoigne d'un manque de connaissance et de maîtrise des référentiels. Elle doit être abordée dans ses modalités et ses outils dans la cohérence du dispositif pédagogique proposé et surtout des évaluables de la séquence ou de la séance. La ou les propositions d'évaluation doivent prendre en compte les transversalités éventuellement investies, les champs de compétences traités, une temporalité du ou des dispositifs.

VI. Documentation. Références. Ressources

Le jury constate trop souvent un manque d'apport de références culturelles fondées, analysées et qui s'inscrivent dans l'actualité de la discipline (thématique des séquences, choix des références et contexte des projets).

Plus généralement il s'agit de documenter son travail, présenter les visuels, outils, ressources utilisées et présentées en cours aux élèves / étudiants.

Enfin, si des annexes sont jointes au dossier, documents contextuels, fiches pédagogiques, documents élèves, expérimentations et travaux, leur pertinence et leur lisibilité doivent présenter une vraie valeur ajoutée. Hors cette condition elles risquent d'être défavorablement perçues.

Les partenariats, conventions, interventions, collaborations peuvent faire l'objet d'une précision.

VII. En conclusion

On attend d'un candidat à un concours interne qu'il fasse la preuve d'une qualité de recul critique sur sa pratique, sur la séquence proposée dans son adaptation au niveau d'enseignement visé. Qu'il sache rendre compte de ses compétences collaboratives, transversales et de son adhésion à une synergie d'équipe.

Le jury a apprécié de lire des synthèses analytiques qui permettent de préciser le positionnement de l'enseignant dans sa pratique.

Le jury invite le candidat à témoigner de sa capacité à sortir de sa zone de confort, de son domaine de prédilection pour questionner des situations inédites ou élargir son investigation à des contextes actuels et préhensibles aux élèves.

Le candidat doit être en capacité de proposer une thématique réellement habitée, voire incarnée, ouverte au-delà d'un champ disciplinaire limité ou de l'exercice pratique et prometteuse d'innovation.

Épreuve orale d'admission

Épreuve de Mise en Situation Professionnelle (coefficient 2)

Règlementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 consultable sur le site devenirenseignant.gouv.fr. Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Travaux pratiques et de préparation de l'oral : 5 heures en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Il s'agit dans cette épreuve d'admission d'analyser une situation d'enseignement prenant appui sur un corpus de documents et une demande. Le sujet est proposé au candidat pour un niveau de formation prioritairement en 1^{ère} STD2A ou DNMADE2. Le candidat dispose de 5 heures de préparation en loge pour produire une analyse du sujet et traiter la demande figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors de celle du sujet. L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 30 minutes au maximum pour délivrer son propos, il est ensuite invité à un entretien de 30 minutes au maximum avec les membres du jury. Face aux difficultés de certains candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint de les interrompre pour respecter le format de l'épreuve. Certains candidats n'utilisent pas l'intégralité des 30 minutes dévolues à la présentation orale de leur analyse et de leur proposition pédagogique. Dans ce cas, avec l'accord du candidat, le jury propose de passer à la phase d'entretien de 30 minutes.

On rappellera que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la rigueur de la démarche d'analyse.
- la capacité à identifier des questionnements.
- la pertinence de la problématique dégagée, de la situation didactique envisagée et des objectifs pédagogiques.
- la cohérence du dispositif adopté et l'adaptation des modalités d'évaluation.
- la lisibilité, l'aisance et la qualité de la communication.
- la capacité à se projeter en tant qu'enseignant dans sa classe et au sein de la communauté éducative.

Rapport du jury de l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle Session 2022

Ce rapport a pour objectif d'être un outil de travail. Le jury y a consigné des observations d'ordre général ainsi que des conseils plus techniques relatifs aux temps forts de l'épreuve.

I. Remarques générales :

- L'oral de l'épreuve d'admission du CAPET interne est une épreuve qui doit impérativement se détacher du dossier RAEP. L'analyse du ou des documents du sujet doit permettre au candidat de démontrer sa capacité à construire une séquence originale ainsi que sa bonne maîtrise de l'ensemble des champs du design.

- Il est important de veiller à ce que la restitution de l'analyse du ou des documents supports de l'épreuve n'empiète pas de façon disproportionnée sur la présentation des dispositifs pédagogiques.

Le jury rappelle aux candidats que l'oral doit être équilibré : il recommande de consacrer environ 1/3 du temps à l'analyse du ou des documents (il peut y avoir deux documents) et les 2/3 restants à l'exposé de la séquence. Il appartient au candidat de gérer le temps de sa prestation de façon autonome.

- Pour bien étayer la démonstration orale, le jury recommande aux candidats de bien administrer les supports de communication, les supports didactiques ainsi que leur médiation (comment on les montre).

- Le candidat dispose à cet effet de moyens de communication tels que le tableau et/ou ses planches. Il est libre de les utiliser pour une bonne communication de sa démonstration.

- Le jury a apprécié que les candidats convoquent des moyens visuels appropriés pour soutenir leurs propos. Citons à titre d'exemple « timelines » et schémas didactiques.

- Le candidat est invité à investir l'espace (physiquement, celui de la salle ? ou bien l'espace des feuillets qu'il présente ou encore l'espace de la table ou du tableau ?), à utiliser la couleur pour faciliter la visualisation de ses planches ou du tableau.

- Il doit veiller à la clarté et au rythme de son oral.

II. L'analyse

Le jury conseille de bien penser à introduire le ou les documents, avant de les analyser. Il s'agit de préciser les natures des documents, le champ du design ou des métiers d'art mobilisé ainsi que le contexte de création qu'ils questionnent.

Cette première étape de l'épreuve doit permettre au candidat de faire émerger une question ou un enjeu de design ou de métiers d'art puis une problématique pédagogique. Le jury a cependant noté que les analyses exposées ne conduisent pas toujours clairement à un dispositif pédagogique. Ceci déprécie la bonne posture d'enseignant attendue. L'articulation entre l'analyse du document et le travail de construction pédagogique est parfois fragile et artificielle, voire inexistante. Certains candidats ont parfois confondu question de design et problématique pédagogique.

Les candidats qui ont su mobiliser leur propre culture de manière fertile pour étayer leurs analyses ont réussi à proposer des leviers efficaces pour engager une problématique pédagogique pertinente.

III. La séquence

Le jury rappelle que la construction pédagogique doit permettre au candidat de mettre en perspective des enjeux du design et des métiers d'art dans une classe de STD2A ou de DNMADE.

Les objectifs pédagogiques doivent apparaître de manière convaincante. Il ne s'agit pas d'échelonner sur une ligne de temps des sujets dont le contenu, les détails et les objectifs resteraient flous ou modulables.

Le jury a apprécié l'attention portée par les candidats à des propositions de transversalités. Si l'intention est louable, il importe toutefois de mettre en garde les candidats contre la tentation de proposer des architectures superfétatoires et trop complexes qui empêcheraient d'entrer dans un niveau de détail suffisant à la bonne compréhension des enjeux de la séquence.

La question de l'évaluation ne semble pas suffisamment prise en compte dans la progression et la construction des séquences. Il s'agit pourtant d'un outil pédagogique qui doit être abordé avec rigueur et créativité à différents moments de la démonstration pédagogique.

L'évaluation (sommatrice ou formative) n'est pas nécessairement la conclusion d'une séquence. Il ne s'agit pas uniquement de valider (ou non) un résultat projeté : les compétences validées ne portent pas obligatoirement sur une production aboutie en fin de séquence mais doivent permettre de marquer les étapes d'acquisition au fil de la progression.

De façon plus générale, le jury encourage les candidats à qualifier les modalités d'évaluation et à les formuler sans perdre de vue ce que l'élève est supposé apprendre et acquérir en savoir-penser, savoir-faire et savoir-être dans le dispositif exposé.

Les meilleurs candidats ont su exposer de façon pertinente leurs réflexions sur l'évaluation transversale dans différents champs disciplinaires et enseignements constitutifs.

Le candidat est invité à conclure sa démonstration, à faire « un pas de côté », à prendre du recul, à mettre en tension l'exercice de style du concours et sa propre pratique.

IV. Pour conclure

De manière générale, le jury a apprécié l'engagement des candidats parfois remarquable ainsi que leur capacité à rebondir, se remettre en question et à échanger dans la phase de questionnement. Certains ont su articuler leur proposition pédagogique à une solide et parfois inattendue culture personnelle. Ils ont su aussi convoquer des compétences professionnelles, fruits de leur expérience, et les investir dans leur projet de transmission de connaissances et de savoir-faire. Certaines présentations, certains échanges ont suscité l'adhésion du jury quand elles ont révélé un désir enthousiaste et maîtrisé de transmettre et de valoriser des démarches créatives en design et métiers d'art.